PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt septembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur SAUGET Gérard, Maire, conformément aux convocations qui leur ont été adressées le deux septembre deux mil dix-neuf.

Présents : MM. Gérard SAUGET, Denis LOGIE, Claude ROUX, Mmes Chantal PINON, Angélique MOREAU, Stéphanie HUGUET, Patricia GUERIN, MM. Daniel RABIER, René CUILLIER, Denis DOUBLIER et Jacques TAIMIOT.

Représenté :

- M. BOURGUIGNON Mathieu ayant donné procuration à M. SAUGET Gérard,
- Mme CLEMENT Catherine ayant donné procuration à Mme PINON Chantal.

Mme Angélique MOREAU a été élue secrétaire de séance.

N° 20/09/2019 – 1 - portant sur le Rapport 2018 du Maire sur le prix et la qualité du service d'assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2018 établi par le Maire.
Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal approuve ledit rapport annuel présenté par le Maire pour l'année 2018.

N° 20/09/2019 – 2 - portant sur le Service d'assainissement – Fixation de la part communale 2020

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
Considérant que le compte administratif du service d'assainissement dégage un excédent de fonctionnement depuis plusieurs années et qu'aucun investissement important n'est à prévoir dans l'immédiat.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir la part communale de la redevance d'assainissement 2020 et la fixe comme suit :

- 0,30 € HT le mètre cube,
- 31,00 € HT l'abonnement annuel.

N° 20/09/2019 – 3 - portant sur le Cimetière Saint Dominique – Demande de concession

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le courrier du 21 août 2019 de Mme DUVOUX Georgette pour l'achat d'une concession au cimetière Saint Dominique,
Considérant que cette personne a des liens familiaux avec la commune et que son neveu est enterré dans ledit cimetière.
Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal accorde une concession dans le cimetière Saint Dominique à Mme DUVOUX Georgette.

N° 20/09/2019 – 4 - portant sur une motion d'opposition catégorique aux fermetures des Centres des Finances Publiques de Valençay et Châtillon sur Indre

Vu que les directions départementales de la Direction Générale des Finances Publiques « consultent » les élus suite aux annonces du ministre de l'Action et des Comptes publics, M. Gérard DARMANIN. Dans le cadre de la réforme de l'administration fiscale, elles le font de manière très disparate et parfois très minimaliste, voire inutilement vis-à-vis des seuls présidents d'EPCI.
Vu que les associations départementales des maires ruraux informent sur le dispositif envisagé qui laisse craindre la poursuite de démarches entamées il y a des années dans les précédentes réorganisations, à savoir la disparition des trésoreries actuelles, et leurs conséquences : une réduction notoire des services pour les citoyens, pour les acteurs économiques ou pour les collectivités en matière de gestion, comme celle des régies par exemple.
Considérant les garanties de la pertinence de cette réforme en termes d'amélioration ou même de maintien de la qualité des services rendus ne sont pas réunies à cette heure.

Vu les descriptifs précis des modalités de fonctionnement des nouvelles structures DDFIP présentés sont clairement insuffisants et dans bien des cas, incompatibles avec l'exigence du Président de la République lui-même, qui parle de 30 minutes d'accès maximum pour disposer d'un contact humain avec les services de l'Etat. Les évolutions envisagées sont en tous points comparables avec l'ensemble des réformes précédentes réalisées en matière d'organisation de trésoreries et concrétisées par des fermetures, traduites par une diminution nette des services.
Vu la suspension du procédé d'agence comptable territoriale dont seules trois collectivités en France avaient manifesté leur intérêt ne doit pas dissimuler l'essentiel du territoire et l'enjeu de définir des accueils de proximité pour recevoir les citoyens, par exemple au sein des mairies et des MSAP. Elle témoigne de la prise de conscience par l'administration qu'à vouloir imposer aux élus des formes inacceptables, la résistance s'organise. Le possible report de fin de la concertation et l'annonce de contrats pluriannuels par le secrétaire d'Etat aux comptes publics devant les maires ruraux démontrent l'insuffisante préparation du projet.
Si les Maires des communes rurales ne sont pas hostiles par principe à l'idée de réformer, les retours de terrain ne permettent pas de constater des améliorations dans les réponses (lorsqu'elles existent) ! Souvent évasives pour ne pas dire gênées, les réponses des DDFIP ont du mal à camoufler la régression de l'offre de service. La restructuration doit apporter une réelle plus-value dans l'organisation, le maillage de l'administration fiscale, le service rendu, que ce soit aux collectivités locales, aux entreprises, ou aux citoyens.
Considérant que les élus refusent catégoriquement la proposition du Ministre DARMANIN telle qu'elle est aujourd'hui sur la table.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal s'oppose aux fermetures des Centres des Finances Publiques de Valençay et de Châtillon-sur-Indre.
La dynamique initiée par les acteurs du monde rural traduite par les mesures présentées dans l'Agenda Rural et reprise en grande partie par les annonces du Premier ministre, doit inspirer non seulement un nouveau calendrier mais aussi une nouvelle méthode.